

nouvelle Loi Informatique et Libertés

La nouvelle Loi Informatique et Libertés, la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, a modifié la loi Informatique et Libertés afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen. Elle permet la mise en œuvre concrète du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la Directive « police-justice », applicable aux fichiers de la sphère pénale.

Quelques liens qui pourraient vous être utiles

- Après le RGPD, la nouvelle loi Informatique et Libertés
- Comment se mettre facilement en conformité avec le RGPD ?
- RGPD : Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec la CNIL
- Le RGPD classé par rubriques
- Le Texte Officiel en format PDF